

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 16 octobre 2023

Vœu présenté par M. Hocine Tmimi  
au nom du Groupe Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et  
citoyen.ne.s, du Groupe Socialiste,  
de M. Daniel Guérin, Conseiller départemental.

**Vœu relatif à la pénurie de logements et aux conséquences de la clause « anti-ghetto » en Île-de-France.**

**Considérant** l'aggravation continue de la crise du logement en Île-de-France, marquée par plus de 783 000 demandeurs de logements sociaux dont 100 000 en Val-de-Marne et l'effondrement de la production de logements publics en Île-de-France avec seulement 21 805 logements agréés en 2022 contre 30 000 par an entre 2013 et 2019 ;

**Considérant** que 70 % des français sont éligibles au logement social.

**Considérant** l'adoption par le Conseil régional d'Île-de-France de son schéma directeur d'aménagement, le SDRIF-E interdisant la construction de logements sociaux dans les communes qui comptent plus de 30 % de logements sociaux PLAI et PLUS ;

**Considérant** que ce schéma ne comporte, par ailleurs, aucune mesure d'obligation de construction sociale pour les 50 communes franciliennes carencées au titre de la loi SRU imposant 25 % de logement sociaux ;

**Considérant** la décision de la Région Île-de-France de ne plus subventionner la production de logements sociaux dans ces mêmes communes marquant ainsi son désengagement financier continu depuis 2016 ;

**Considérant** que la présentation par Valérie Pécresse de ces mesures comme un « plan anti-ghetto » est particulièrement méprisante et stigmatisante pour les locataires du parc social, pour les quartiers populaires et leurs habitants ;

**Considérant** que la mise en œuvre de ce schéma, aurait pour conséquence, selon les services de l'État, une diminution de 21 % du nombre de logements sociaux construits en Île-de-France ;

**Considérant** que pour toutes ces raisons, la clause « anti-ghetto » a fait l'objet d'une forte opposition au Conseil régional et que le ministre du Logement a dénoncé cette clause ;

**Le Département du Val-de-Marne**

**Affirme** que le logement public est un rempart essentiel contre la spéculation foncière et immobilière et le principal levier de mise en œuvre du droit au logement en Île-de-France ;

**Demande** au ministre du Logement et au préfet de Région de s'opposer à la clause « anti-ghetto » et de faire de son retrait du projet de SDRIF-E une condition préalable à l'ouverture de l'enquête publique sur le SDRIF-E ;

**Demande** que l'État et la Région Île-de-France réinvestissent dans la production de logements sociaux ;

**Exige** des sanctions plus importantes pour les communes ne respectant pas les obligations de la loi SRU et que les Préfets de Département imposent des programmes de logements sociaux aux communes carencées comme la loi le permet.

-----